

*Questions orales*

d'une vérification interne. Si nous constatons à la suite de cette vérification que les allégations sont fondées, nous ordonnerons au ministère de prendre des mesures correctives.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.):** Monsieur le Président, je trouve encourageant de voir l'intérêt que le gouvernement porte à l'éthique dans la fonction publique, mais n'est-il pas ironique de voir qu'il fera enquête sur des cas de conduite contraire à l'éthique dans la fonction publique, alors que la conduite contraire à l'éthique dénoncée chez le ministre du Patrimoine et chez le ministre des Travaux publics ne fait absolument pas l'objet d'enquête?

Il n'est pas étonnant que le vérificateur général ait dit avoir constaté une certaine confusion en matière d'éthique dans la fonction publique. L'exemple venu d'en haut prouve en l'occurrence la véracité du vieux dicton selon lequel le poisson commence à pourrir par la tête.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Comme le code d'éthique fédéral ne semble pas s'appliquer au Cabinet, comment le gouvernement compte-t-il faire appliquer les normes d'éthique dans la fonction publique?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, notre gouvernement attache une très grande importance à l'éthique. Nous le manifestons tous les jours de bien des manières en ce qui concerne le Cabinet et en ce qui concerne la fonction publique.

Quant à la métaphore plutôt de mauvais goût que le député a utilisée en parlant de poisson, le processus est manifestement déjà très avancé et s'est généralisé dans tout son parti à en juger par sa question.

\* \* \*

[Français]

**LA SOMATOTROPHINE BOVINE**

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Nous avons appris aujourd'hui, de la part de fonctionnaires de Santé Canada, qu'on peut importer et utiliser légalement l'hormone somatotrophine synthétique au Canada. Or, à plusieurs reprises, la ministre de la Santé a tenté de rassurer l'opinion publique en déclarant en Chambre que l'utilisation de la somatotrophine est illégale au Canada et que les fraudeurs seraient punis.

Alors que la ministre de la Santé savait qu'il y avait un vide juridique dans la Loi sur les aliments et drogues qui permet l'utilisation légale de la somatotrophine synthétique au Canada, comment a-t-elle pu laisser croire en Chambre que Santé Canada contrôle la situation?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, selon nous, le cadre réglementaire actuel est suffisant pour prévenir l'usage de la somatotrophine bovine au Canada. L'exemple dont le député se sert est une petite exception.

Je suis certainement au courant des préoccupations du député, mais jusqu'à maintenant, elles se sont révélées non fondées. Nous poursuivrons nos enquêtes et si nous découvrons des problèmes, nous prendrons les actions appropriées.

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, je ferai remarquer à la ministre que cette petite exception est partagée par l'ensemble du Comité permanent de l'agriculture qui s'est réuni ce matin. Elle en parlera au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture qui a exactement la même opinion.

• (1435)

Comment la ministre explique-t-elle que, depuis un an, elle n'a proposé aucune mesure pour corriger cet important vide juridique et que, maintenant, le moratoire volontaire de son collègue de l'Agriculture arrive à échéance?

[Traduction]

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, pour la grande majorité des Canadiens, à l'exception des pharmaciens et des vétérinaires, il est illégal d'importer, de vendre et de distribuer de la somatotrophine bovine.

Jusqu'à maintenant, Santé Canada estime que le cadre réglementaire mis en place est efficace pour prévenir l'utilisation de ce produit au Canada. Si ce n'est pas le cas, nous prendrons les mesures appropriées.

\* \* \*

**LA BOSNIE**

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, selon toutes les informations qui nous parviennent de Bosnie, nos soldats de la paix ne peuvent plus accomplir leur travail. Le commandant canadien dit qu'ils sont «paralysés sur place».

Le ministre des Affaires étrangères a réagi en disant ce matin que, «si nos soldats de la paix ne peuvent plus remplir leur mission, il faudra les évacuer».

Vu la déclaration du ministre, le gouvernement se prépare-t-il à évacuer les soldats canadiens de Bosnie?

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Non.

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement participerait à la force d'intervention en Bosnie. La présence d'une force semblable cadre mal avec le mandat du maintien de la paix et ne peut avoir que deux buts: participer comme combattant à un conflit qui prend de l'ampleur ou faciliter le retrait des troupes de l'ONU.

Étant donné que le gouvernement fournit des soldats à la force d'intervention, cela veut-il dire qu'il renonce à sa profession de neutralité ou qu'il prépare le retrait de nos troupes, comme nous le préconisons depuis six mois?

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit avoir appris, en lisant les rapports sur la réunion de l'OTAN, il y a une ou deux semaines, que la mise sur